Angers : Marie, violée par un homme d'origine congolaise

24/11/2008 à 1h51

Joseph et Marie. Ce pourrait être une belle histoire de Noël. C'est un *«fait divers»* sordide qui devient de plus en plus banal : le viol d'une jeune fille par un homme d'origine étrangère singulièrement qualifié d'*«Angevin»* par l'auteur de l'article.

« Entre sanglots et silences, elle a tout raconté. Ce procès va-t-il lui permettre de se reconstruire ? Son avocat l'espère. « *Depuis trois ans, la vie de Marie s'est arrêtée. Ce double viol a stoppé net son passage de l'adolescence à une vie d'adulte. Elle est cassée !*». L'accusé, **un Angevin de 34 ans**, a tout relativisé.

Devant les assises du Maine-et-Loire, **Joseph Loemba,** d'origine congolaise, comparait pour avoir violé Marie en novembre 2005 à Angers. La justice lui reproche aussi un viol sur sa belle-mère et une tentative, suivie d'une séquestration, sur une autre Angevine de 21 ans.

Dans le box, Joseph Loemba est silencieux pendant le récit de Marie. Il était beaucoup plus loquace pour raconter son arrivée en France, en 1999, pour fuir la guerre au Congo. Deux ans plus tard, à 28 ans, il se mariait avec une Angevine de dix ans sa cadette. « ***Un mariage qui a vous a permis de régulariser votre situation*** », souligne la présidente de la cour d'assises. Réponse immédiate : «***Oui, Madame ! Je voulais rester en France et m'en sortir !*** »

La présidente demande sa version à l'accusé. Joseph Loemba parle de rapports sexuels. Réponse de la magistrate : « ***Un rapport sexuel imposé, c'est un viol.»***

Une autre victime de 20 ans a comparé l'accusé «***à un prédateur qui prend de force ce qu'il veut.*** » La défense tente d'atténuer la gravité de l'acte: « ***Les faits sont terribles, mais il n'y a pas eu d'insultes et de coups. Il voulait que ça se passe le moins mal possible***.»

Quinze ans de réclusion criminelle – (sources 1, 2)